

Bassin versant : de la gestion de l'eau à la gestion des territoires

par Stéphane GHIOTTI *

Introduction

Si l'on se réfère à l'histoire alpine en matière de gestion et d'aménagement des espaces montagnards, l'interaction entre la dynamique fluviale et l'occupation des versants est fortement établie. Le XIX^e siècle est riche en exemples où le recours à la forêt notamment, fut largement pratiquée pour lutter contre les phénomènes de crue ou d'érosion. Les différentes illustrations indiquent que la multiplicité des usages à l'œuvre sur un territoire concourent à manifester des périodes de crise. La nécessaire prise en compte de cette globalité du système implique d'intégrer à la gestion de l'eau, la dimension territoriale. S'il est aisément d'adhérer à cette démarche replaçant l'ensemble des acteurs, des logiques et des enjeux dans une dimension spatiale, sa mise en pratique montre un cloisonnement important entre les différents acteurs présent sur un même territoire, et notamment entre le " monde des forestiers " et le " monde de l'eau " ¹. Notre communication ne prétend pas résoudre l'ensemble des dysfonctionnements liés à la gestion d'un bassin versant. Elle propose en revanche d'expliquer la prise en compte de la forêt dans les politiques de gestion de l'eau, c'est-à-dire dans ces processus de construction de cette gestion et par là même d'exposer les possibles modalités

d'intégration. Modalités d'autant plus importantes à explorer en Ardèche, puisqu'elles sont tout à la fois novatrices et originales.

L'évolution de la gestion de l'eau en France

Si un certain nombre d'indices montrent effectivement les prémisses d'un rapprochement entre les différents gestionnaires de la ressource, et donc une évolution de la gestion de l'eau en France, il n'en demeure pas moins que l'adhésion collective et participative est de l'ordre des balbutiements puisque relativement limitée dans le temps. Ainsi, après avoir présenté les caractéristiques principales de cette " non communication ", la mise en perspective des facteurs du changement puis l'exposition des nouvelles modalités de gestion constitueront la trame de cette partie.

Bien que les forestiers ne constituent pas une exclusivité, le manque de passerelles avec " le monde de l'eau " est représentatif d'un certain type de gestion dont globalité et interaction ne sont pas les référents distinctifs. Il est possible d'identifier deux facteurs explicatifs, l'un relevant donc d'aspects propres à la gestion de l'eau, l'autre du monde forestier.

Malgré une certaine évolution, les modalités de gestion de l'eau furent longtemps associées à une gestion dites traditionnelle. Chaque acteur, intervenant dans les différents domaines d'usage de l'eau, développe une logique propre dépendant de ses

objectifs, des ses attributions, de sa politique. Il en résulte, un émettement des responsabilités et des compétences conduisant à une double sectorialisation, (par acteur et par filière d'usage) ainsi qu'un manque de cohérence globale. La gestion traditionnelle se caractérise donc par la coexistence d'un grand nombre d'acteurs, ainsi qu'une sectorialisation des pratiques et des outils d'interventions.

D'un point de vue de l'aménagement et de l'opérationnalité, les actions sont entreprises de façon ponctuelle, sans cohérence d'ensemble. Elles se caractérisent par des travaux concentrés sur les ripisylves et dans le lit des rivières pour les uns, ou pour les autres, sur une partie voire la totalité d'un versant (travaux RTM par exemple). Ce cloisonnement a notamment eu pour conséquences d'engendrer des concurrences entre usage, sources de conflits potentiels, mais également d'établir une rupture entre gestion de l'eau et gestion du sol, excluant ainsi un peu plus les forestiers des problématiques liés à la rivière.

De plus, il apparaît nécessaire de rappeler que les forestiers ne constituent pas des usagers " directs " de la ressource. Même s'il se révèle être un facteur secondaire d'explication, ce point de rappel demeure important par les conséquences induites. Comme le rappel M.MARIE ², " chacun possède

* Doctorant TEO-CERMOSEM
Université Joseph FOURIER
Grenoble I

1- HOLYST.C et BOUROULET.F, mai 1999, " Document de présentation du groupe de travail " Bassin versant, crues, érosion. ", colloque Foresterranée'99, Arles, 1p.

2 - M. MARIE, 1999, " Introduction générale, l'eau, les conflits et les mots. ", p18 in Sous la direction de M. MARIE, D. LARCENA et P. DERIOZ, 1999, " Cultures, usages et stratégies de l'eau en Méditerranée occidentale : tensions, conflits et régulations ", L'Harmattan, villes et entreprises, 543 p.

son domaine de compétences, ses objectifs, ses stratégies, lesquelles se sont durablement inscrites et cristallisées dans une sorte de " code génétique " propre à chaque institution. Chacune d'elle a su construire au cours de l'histoire ses propres référentiels et schèmes mentaux, ses systèmes de normes, ses modes d'action et de transaction.... ". Au regard de ces lectures, nous sommes tentés d'ajouter, leurs territoires de compétences et leurs échelles d'interventions.

Enfin, il ne s'agit pas d'oublier également, les nombreux acteurs du monde forestier (ONF, DDAF, CRPF, communes etc.) et surtout les propriétaires privés qui donne à cet ensemble une dimension foncière significative et particulière du fait de son extrême morcellement. Il en découle en terme d'aménagement deux difficultés majeures, la multiplicité des stratégies individuelles et collectives à gérer ainsi que des jeux d'échelles difficiles à concilier.

Tous ces éléments concourent à démontrer l'existence de deux cercles professionnels qu'un ensemble de conditions historiques, politiques, économiques et sociales ont différencié et durablement éloigné. Cependant, depuis quelques années, on perçoit l'amorce d'une gestion concertée à l'échelle locale.

Les facteurs du changement

Dans la mise en place de cette gestion concertée globale et durable, l'évolution du contexte institutionnel a certainement joué un rôle important. Les lois sur l'eau de 1964 et 1992 et celle de la décentralisation de 1982 notamment, ont permis une redistribution du pouvoir au niveau local ainsi qu'une libération des initiatives. Ces dernières purent s'exprimer et se concrétiser avec l'aide d'outils de concertation, financiers ou techniques prévus par les différents textes législatifs.

En concomitance à ce changement institutionnel, on remarque un retour de l'eau et plus généralement des ressources naturelles dans le champ des préoccupations sociales.

Une demande environnementale forte, conjuguée à des attentes pour un cadre de vie et d'activités de qualité mène à une réappropriation sociale de l'objet eau. C'est-à-dire un élément sur lequel se cristallise des revendications sociales, politiques et économiques importantes qui dépassent l'élément en lui-même et le transforme en un véritable enjeu de société.

De plus, il convient de faire référence au contexte financier actuel en vigueur notamment dans les communes rurales. Ces dernières n'ont pas ou plus les moyens techniques, économiques de financer des actions ponctuelles et répétées. Devant la complexité des problèmes à gérer et leurs conséquences financières importantes, les communes se regroupent et engagent des actions empreintes du seuil de la globalité et de la durabilité.

Enfin, on note un changement significatif d'approche dans les politiques publiques, notamment celles liées à l'aménagement du territoire et à l'environnement, avec la mise en perspective de nouveaux paradigmes (développement durable, patrimoine, équité, citoyen acteur du développement) nécessitant une évolution des référentiels liés aux modes de décisions et d'actions³. L'ajout de ces différentes notions dans le vocabulaire législatif, indique un changement radical, une rupture dans l'approche mais également dans la vision et la conduite des ces politiques. Ces dernières nous enseignent, notamment pour la LOADDT⁴, que l'Etat n'est plus le seul acteur institutionnel intervenant sur ces questions.

Dans cette optique, pour participer à la réappropriation de l'eau et du territoire par l'usager et le citoyen, il est nécessaire de créer des temps, des lieux et des rituels de parole et d'énonciation. L'étude de la loi sur l'eau de 1992 constituera notre cadre d'investigation.

3 - Montagnes Méditerranéennes, n°9-1999, " Territoires et développement : le nouveau dispositif législatif au crible. ", 125 p.

4 - Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire n°95-115 du 4 février 1995.

La territorialisation de la gestion de l'eau

La territorialisation de la gestion de l'eau se présente comme étant la dernière évolution importante de la politique de l'eau en France. Affirmant l'unicité de la ressource, ainsi que sa dimension patrimoniale dans le cadre d'un développement durable, cette nouvelle étape s'appuie sur trois éléments essentiels que sont, concilier les différents usages de la rivière, se pré-munir contre les risques naturels, protéger les milieux, lutter contre la pollution, conserver et transmettre un patrimoine. Les objectifs qui tendent à assurer une cohérence et une prise en compte globale du système ont conduit à intégrer la rivière dans l'aménagement et la gestion des territoires. Cette territorialisation s'illustre par la mise en place des SDAGE et des SAGE⁵ dans le cadre de la loi sur l'eau de 1992.

Le SAGE constitue une réponse institutionnelle forte à cette nouvelle demande sociale dont nous avons tracé les contours précédemment. Cette nouvelle forme de régulation consiste à mettre en scène des élus et des non élus (administration, usagers, association etc.) dans le cadre de Commission Locale de l'Eau (CLE), véritable " parlement local de l'eau ". L'intérêt d'un SAGE réside dans l'enjeu démocratique qu'il représente par la mise en présence (si volonté locale il y a) de l'ensemble des acteurs de l'eau. Son originalité tient à l'instauration d'une unité hydrologique " cohérente " comme cadre de réflexions et d'actions : le bassin versant hydrologique.

La consécration du bassin versant comme nouveau territoire de la gestion de l'eau en France implique non seulement une intégration plus systé-

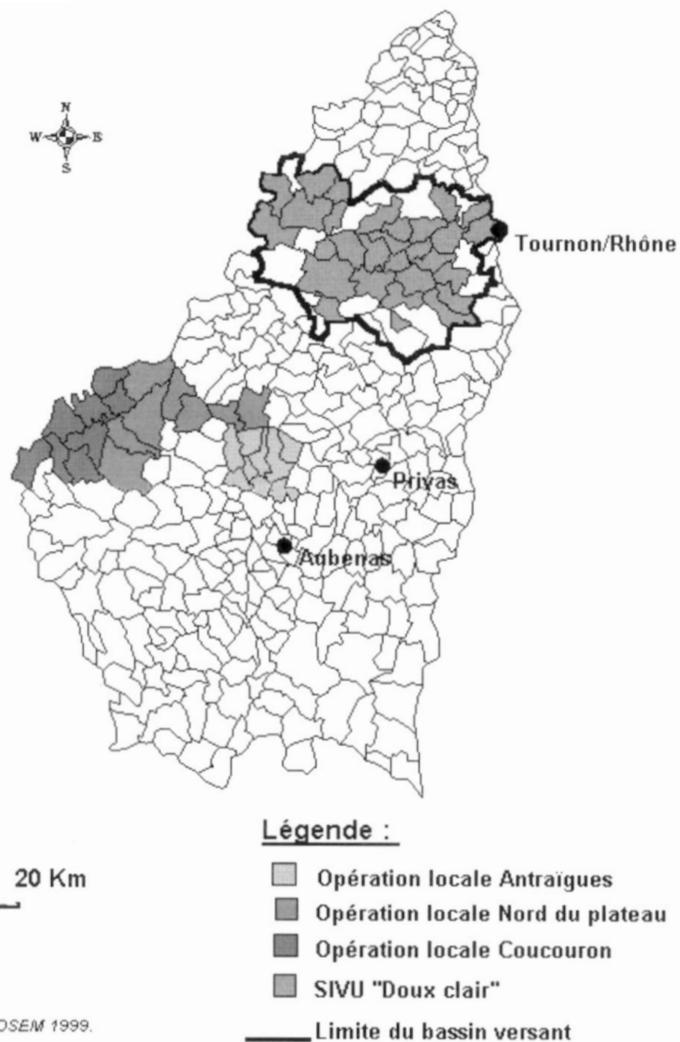
5 - Loi n°92-3 du 3 janvier 1992. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux.

matique de la dimension spatiale dans les réflexions et les actions menées dans ce domaine mais sous-entend également de repenser l'ensemble des processus qui conduisent à ces différentes étapes, notamment la construction, la validation et la diffusion de l'information. En effet, l'apprehension des problèmes devient différente. De plus, dans le cadre des montagnes méditerranéennes, on assiste à une évolution des fonctions attribuées à l'espace rural qui ainsi, n'est plus un "espace d'exclusivité". Le fait principal est, en plus des usages "traditionnels" que représentent la forêt et l'agriculture, le développement de nouvelles modalités d'occupation et de gestion de l'espace, liées à l'environnement, au résidentiel, à la chasse ou encore au tourisme et au loisir.

Tous ces éléments concourent à faire de ces espaces d'altitudes des espaces à enjeux. Ainsi afin de réguler les conflits potentiels, il semble généralement admis la nécessité de mettre en œuvre des actions intégrées associant les impératifs de globalité, de durabilité. Il devient nécessaire d'en finir avec les approches sectorielles et thématiques.

Dans cette optique, la prise en compte des autres acteurs (tous les acteurs : population locale, propriétaires et consommateurs etc.) est rendue de plus en plus souhaitable pour ne pas dire nécessaire.

En résumé et avant d'exposer les possibles modalités d'intégration de la forêt dans les politiques de l'eau, il semble important de synthétiser les éléments qui conditionnent ces modalités d'intégration. D'un point de vue de la méthode, si la participation est effectivement une étape importante, elle ne saurait suffire. C'est pourquoi la concertation entre l'ensemble des acteurs autour d'un **projet commun** sur un **espace de solidarité** est à encourager. Il convient également de se doter **d'outils de réflexion, d'interventions** (politiques contractuelles) **et de financement** (méthodologie de type comptable) intégrant la pluralité des acteurs et des actions dans le temps et dans l'espace. Enfin, il apparaît nécessaire d'adopter un **langage commun**, réaffirmant de fait la place centrale de l'information, et



Carte n°1 : Localisation des secteurs d'études

l'importance de sa co-construction pour la réalisation du projet.

A la lumière de ce qui vient d'être dit, les procédures liées à la gestion de l'eau se posent comme étant un outil de développement local particulièrement adapté aux problématiques en vigueur dans les montagnes méditerranéennes dans lesquelles les forestiers, au même titre qu'un certain nombre d'acteurs, doivent s'intégrer. L'instauration de procédures où le dialogue et la parole dominent, prend une place déterminante dans la reconstitution d'une sorte de tissu communautaire. L'eau n'est plus seulement une ressource, elle est devenue un patrimoine et un élément auxquels les hommes peuvent s'identifier.

Afin d'illustrer notre propos, nous avons choisi deux exemples de coopé-

ration, d'actions possibles accompagnés d'une présentation des organisations et des articulations qui les accompagnent et les supportent.

Lors de l'énoncé des principaux éléments conditionnant les modalités d'intégration, nous avons omis de poser la question du support de ces scènes de concertation. Il ne s'agissait surtout pas d'en atténuer ni leur importance, ni leur dimension stratégique. Il nous semblait simplement important de ne pas présenter les réponses institutionnelles comme les seules possibles et imaginables. En effet, il se développe en parallèle des procédures de gestion de l'eau, dans d'autres cadres, des expériences moins "labellisées" mais tout à fait novatrices et imprégnées de l'esprit de la loi sur l'eau. Cf Carte 1.

L'opération locale "Antraïgues" et la vallée du Doux.

L'opération locale «Antraïgues»

Dans le département de l'Ardèche, plusieurs programmes sont lancés par différents partenaires avec une certaine complémentarité. La Chambre d'agriculture de l'Ardèche mène une série d'opérations locales dans le cadre **des mesures agro-environnementales**. Une des actions est relayée par les " opérations pilotes " menées par le futur PNR. S'insérant dans le cadre du contrat environnement, cette valorisation du patrimoine hydraulique que constituent les bâtières⁶ réhabilitées pour l'occasion, prend la forme de " site vitrine ". D'un point de vue scientifique, ce type de pratique retient l'attention du Cemagref qui lance sur une durée de trois ans, en relation avec l'association " Savoirs de terroirs ", une campagne de mesures pour tenter de comprendre le véritable impact du fonctionnement des bâtières sur le cycle de l'eau, à l'échelle d'un bassin versant. Le lien entre l'eau et la forêt provient ici, du même souci de comprendre la circulation de l'eau sur les versants et l'impact des aménagements éventuels. Il devient ainsi possible d'envisager une combinaison entre les deux éléments afin de connaître les espaces où la forêt et les Bâtières sont les plus efficaces et de localiser véritablement les impacts.

Les bénéfices que pourraient en tirer la société sont importants, dans le cadre d'une gestion de l'eau sortant de sa logique propre. En effet, l'enjeu pour ces espaces est de réintroduire et de maintenir des activités agricoles dont l'eau ferait de nouveau partie intégrante du système d'exploitation, mais également du système social. L'aménagement des talwegs et de leurs abords immédiats, répétés des milliers de fois, garantirait le maintien d'espaces " ouverts " et entretenus (amélioration des paysages et du cadre de vie, espaces ouverts et attractifs, protection des forêts contre l'incendie etc.). On note ici l'articulation entre un programme agricole, une action environnementale, des préoccupations scientifiques et sociales comme le montre l'implication d'une association patrimoniale. On retrouve dans le cas présent bon nombre d'ingrédients nécessaires à la mise en place d'une gestion globale et intégrée. Cependant, certaines limites apparaissent.

En effet, on observe des objectifs multiples, difficiles à associer, issus de thématiques variées (agricoles et environnementales essentiellement), se plaçant à des échelles distinctes (de l'exploitation au Parc naturel) et financés par des maîtres d'ouvrage différents. On peut ainsi s'interroger sur la durabilité des actions entreprises, sur la capacité des acteurs

à vraiment pouvoir entreprendre une gestion globale du territoire, et sur l'efficacité des outils déployés. Malgré tout, ces partenariats sont innovants voire expérimentaux, et il ne s'agirait pas de tirer des conclusions trop hâtives.

Les opérations du SIVU "Doux Clair"

La démarche du syndicat s'inscrit dans le cadre d'un contrat de milieu faisant suite à un contrat de rivière. On remarque que son action se place dans le champ des politiques contractuelles, et qu'il bénéficie dans ce domaine d'une certaine expérience. A la suite des crues dévastatrices de 1996, le syndicat a développé une série d'actions visant l'aménagement et la gestion du Doux et de ses abords. Le CERMOSEM fut sollicité pour construire en partenariat avec le syndicat, une méthodologie innovante pour répondre à la problématique. Pour ce faire, plusieurs étapes ont été conduites.

- **Diagnostic.** Cartographie des dynamiques environnementales et paysagères du bassin versant suivant une logique paysagère et " hydraulique " qu'il est difficile de dissocier. Le but est d'obtenir une vision globale du Bassin Versant, localiser et estimer les différentes pressions sur la ressource en croisant deux types d'informations : les ressources et les besoins . Cette démarche s'est enrichie d'une cartographie du type et de l'étendu du couvert végétal (identifier les zones à problème d'un point de vue du ruissellement, de la fermeture du paysage, secteurs à l'abandon). Cette cartographie



Photo 1 : Bâtière de Malfragnier

6 - Les bâtières sont des petits canaux d'irrigation creusés à main d'homme servant à l'arrosage des prairies de fauche ainsi qu'à l'alimentation des animaux et des habitations. Caractéristique de la petite hydraulique des zones de pente, elles connurent leur apogée au cours du XIX^e siècle.

comporte déjà le souci de mettre en évidence des secteurs sensibles sur le Doux, ce qui servira de base aux travaux de l'étape suivante.

- Reflexion/spatialisation des secteurs sensibles. Cette seconde partie comprenait plusieurs étapes. Tout d'abord, l'identification/validation des secteurs clés sur le Doux, puis le choix d'indicateurs pertinents à la fois environnementaux et humains pour la constitution d'une base de données.

Sa conception fut assurée ainsi qu'une série de cartes mettant en lumière les problématiques par secteur et autorisant la formulation de pistes pour le cahier de recommandations.

- Recommandations. Le cahier de recommandations est un outil d'aide à la décision pour le syndicat intercommunal. Le comité d'expertise qui prévoit sa réalisation n'est pas un comité décisionnel. Ce comité s'est réuni à trois reprises (une fois par secteur clés), en essayant de toujours garder une vision globale du sujet, mais également d'intégrer la gestion de la rivière dans une problématique plus large de gestion du territoire. La composition du comité est volontairement diversifiée (Universitaires, DDAF, Chambre d'agriculture, Région, Agence de bassin, CRPF, Conservatoire des espaces naturels) afin de multiplier les expériences, les méthodologies ainsi que les sources d'information. Ces membres sont convoqués en fonction de trois impératifs majeurs qui sont : leurs compétences dans un domaine particulier, la problématique du secteur, les orientations et les projets du syndicats.



Photo 2 : Terrasses du Canton d'Antraïgues

majeur et peut devenir fédérateur sur des espaces en difficulté. Il est ainsi possible d'entamer à partir de la gestion de l'eau, une véritable gestion du territoire. Parce qu'elle touche toutes les dimensions de ce dernier, l'eau prise dans sa multidimensionnalité se présente comme un outil d'aménagement et de développement territorial.

Il ne s'agit pas d'occulter le fait que nous sommes en présence pour certains cas de processus innovants dont les architectures et les articulations peuvent paraître fragiles. Dans une optique de développement territorial durable, on ne peut que souhaiter une pérennisation de ces évolutions articulant global/local et une présence active des acteurs du territoire sur ces scènes en construction de la concertation.

Montagnes Méditerranéennes, n°9-1999, "Territoires et développement : le nouveau dispositif législatif au crible.", 125 p.

Revue "POUR", n°157-1998, "Vers une gestion concertée de l'eau.", GREP, 201 p.

Les Cahiers de l'Economie Méridionale, n°1-1995, "Eau-ressource et eau-milieu, vers une gestion durable.", collection rapports d'étude, 257 p.

Université Joseph FOURIER, Institut de Géographie Alpine, CERMOSEM, ROUX. E, janvier 1999, "De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes : des logiques d'acteurs différenciées", Thèse de géographie, 373 p.

BAROUCH Gilles, 1989, "La décision en miettes : systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels.", Collection Logiques sociales, l'Harmattan, 237 p.

DE MONTGOLFIER. J & NATALI J-M, 1987, "Le patrimoine du futur. Approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles.", Economica, 248 p.

Sous la direction de JOLLIVET Marcel, 1992, "Sciences de la nature, Science de la société : les passeurs de frontières", CNRS édition, 589 p.

MERMET Laurent, 1992, "Stratégie pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de la société?", Collection environnement, l'Harmattan, 205 p.

Conclusion

La prise en compte du monde forestier revient à la problématique générale de l'intégration des différents acteurs dans les processus de gestion et de développement. Les deux exemples présentés montrent que les procédures de gestion de l'eau semblent être un moyen adéquat pour répondre aux évolutions constatées dans les montagnes méditerranéennes. La ressource en eau constitue un enjeu

Bibliographie

Sous la direction de M. MARIE, D. LAR-CENA et P. DERIOZ, 1999, "Cultures, usages et stratégies de l'eau en Méditerranée occidentale : tensions, conflits et régulations", L'Harmattan, villes et entreprises, 543 p.

L'intervention sur la gestion des bassins versants réalisée dans le cadre du SAGE Drôme est intéressante à plusieurs niveaux :

- Une action volontaire commune d'agir à l'échelle du bassin versant dans son entier a été entreprise, incitée par la Loi sur l'eau de 1992. Le SAGE a été signé en 1997 entre différents acteurs : District d'Aménagement du Val de Drôme, la Commission locale de l'eau, la DDE, l'ONF... Il préconise une gestion globale de bassin versant et non sectorielle. L'ONF ne gère plus seulement la forêt domaniale sur les versants en amont mais est responsable de la gestion globale d'un espace naturel. On revient à une logique " Eaux et Forêts " ont pu s'esclaffer certains ! Cette démarche nécessite une concertation et communication partagées.

- D'un point de vue technique, le SAGE préconise de laisser à la rivière un espace de liberté, où elle puisse divaguer sans contraintes. Des zones de berges érodables sont définies et des travaux entrepris en ce sens. Il peut y avoir déstabilisation volontaire (coupe d'arbres et dessouchage au ripper) de la jeune ripisylve. On assiste à un retournement de situation par rapport au modèle de gestion encore préconisé il y a une décennie.

- On a pu également observer un déplacement des enjeux. La politique de RTM s'attachait au début du siècle à lutter contre l'érosion en amont. Les enjeux se situent maintenant beaucoup plus à l'aval des cours d'eau, là où l'urbanisation progresse et où population et activité économique sont concentrées. D'autres exigences sociales apparaissent ainsi. Il faut reconsidérer totalement les objectifs de gestion. Une analyse prévisionnelle des risques voit également le jour.

- L'abaissement des nappes phréatiques entraîne une perte de 2 millions de m³ d'eau par an. L'incision a ainsi des conséquences économiques, qui représentent un fort coût pour la collectivité. Les communautés rurales n'ont en général plus le financement pour des actions ponctuelles sur leur territoire. Dans le contexte du SAGE Drôme, il a été décidé de créer un fond de solidarité amont-aval, permettant aux acteurs en aval de compenser le surcoût lié à la limitation des prélèvements de graviers en rivière. Une solution financière a été trouvée.

La contribution sur le bassin versant de

l'Ardèche et du Buech développe une réflexion semblable à celle précédemment explicitée. Il est rappelé que les échelles d'intervention et de réflexion entre forestiers et " monde de l'eau " sont complètement différentes, et que d'une logique de gestion de l'eau on a évolué vers une logique de gestion du territoire dans sa globalité. Les différents acteurs sont intégrés dans un processus de développement durable. Un espace de solidarité et des scènes de concertation se mettent en place progressivement, même si concilier les différents usages et hiérarchiser les objectifs ne sont pas choses faciles !

Un débat se met en place sur le déstockage de sédiments afin de favoriser une recharge sédimenrtaire dans les cours d'eau. Il est rappelé que les travaux de RTM avait initialement pour but d'éviter le déstockage de matériaux en amont sur les bassins versants, de les bloquer. Les nouveaux enjeux ont radicalement modifié les opérations et travaux à entreprendre pour l'ONF.

Entre la politique RTM et les extractions de graviers en aval, il y avait des ordres de grandeurs (volumes) très différents.

La recharge sédimentaire se fera moins par les opérations menées sur les bassins versants couverts de forêts que par l'érosion des berges. Les ressources en matériaux sont en effet très importantes dans les lits moyens et majeurs, sans aucune mesure avec la recharge que l'on peut espérer de la gestion de forêts en amont. L'idée est d'élargir le lit de la rivière, afin de favoriser le déstockage des matériaux. Les questions qui se posent sont : faut-il laisser à la rivière un espace de liberté plus grand ? Faut-il anticiper sur cette évolution ? Quels outils mettre en œuvre ?

C'est à ces questions que la prochaine contribuition tente de répondre. Contrairement à la politique déployée jusqu'à maintenant, il convient de retrouver les principes naturels de fonctionnement de la rivière : scission en plusieurs bras ou lit en tresses, existence de zones de vitesses différenciée spour permettre les atterrissements, gérer une ripisylve sur le lit moyen... Différentes interventions humaines pourraient être envisagées (remodelage des berges, suppression des digues, reconstitution du milieu écologique et gestion des plaines alluviales...), en tenant compte des différents facteurs techniques, environnementaux et socio-économiques.